

Danseur/-euse interprète CFC



Nature des tâches

Les danseurs et danseuses interprète se produisent dans des ballets, mais aussi dans des comédies musicales, des opéras, des opérettes et dans des émissions télévisées. Ils commencent la danse dès l'enfance et doivent faire preuve d'une très grande autodiscipline pour pouvoir s'imposer en tant que danseur professionnel. Lorsqu'ils sont en période de spectacle, ils doivent s'entraîner quotidiennement, à cela s'ajoutent les répétitions et les représentations.

Conditions d'admission

a) école élémentaire achevée + b) cours de danse semi-professionnel, plusieurs fois par semaine + c) test d'aptitude et examen médical + d) réussite à l'examen d'entrée.

Autodiscipline et volonté hors du commun, intelligence, volonté d'intégrer une équipe, résistance ; positionnement / angle correct de la colonne vertébrale et des hanches, des genoux et de pieds ; tendons et ligaments résistants, sens de la musique et du rythme, capacité d'expression, de résistance et excellente santé.

Formation

A l'âge de 8 à 12 ans : cours de danse pour enfant ; 12 – 15 ans : préparation professionnelle, formation semi-professionnelle ; 15 – 19 ans : formation professionnelle à plein temps, éventuellement au sein d'un internat à l'étranger.

Perspectives

Cours de diverses écoles ; chorégraphe, maître/-sse de ballet, responsable d'entraînement. Ces métiers requièrent une formation continue particulière et ciblée ainsi qu'une aptitude tout à fait particulière.